

Chantal JOURDAN

Députée de l'Orne

Permanences parlementaires :

61 rue Balzac – 61000 Alençon – ☎ 02.33.26.44.23

126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP - ☎ 01.40.63.68.55

chantal.jourdan@assemblee-nationale.fr

Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75 700 Paris

A Alençon, le 03 mars 2022

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été attirée par les apiculteurs de l'Orne membres de l'Union Apicole Ornaise (UAO) sur plusieurs sujets ayant un impact sur l'activité des apiculteurs.

Invitée à leur assemblée générale en fin d'année 2021, j'ai pu entendre leurs inquiétudes quant à l'avenir de leur profession et au déclin des populations d'abeilles et d'insectes mellifères en général.

Très attentifs au "plan pollinisateur" et à l'arrêté du 20 novembre 2021 *relatif à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques*, les membres de l'association se sont montrés déçus des mesures annoncées. La réintroduction des pesticides participe à la baisse de population des abeilles, de même que la possibilité pour les agriculteurs d'utiliser des produits phytopharmaceutiques deux heures avant le coucher du soleil sans condition de température extérieure, malgré les recommandations de l'ANSES.

La propagation des frelons asiatiques en France et les difficultés à lutter contre leur développement du fait de leur classement en 2ème catégorie dans la liste des dangers sanitaires sont également des sujets qui ont été abordés. Etant donné les dangers que représentent les frelons asiatiques pour les insectes mellifères, maillon indispensable de la vie sur terre, un classement en catégorie 1 paraît essentiel pour prévenir efficacement sa prolifération, les outils mis à disposition par l'Etat étant plus importants pour cette catégorie.

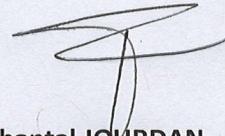
L'autre menace des abeilles est le varroa, des membres de l'UAO espèrent une autorisation de mise sur le marché de produits naturels ayant montré leur efficacité pour le combattre dans d'autres pays. Le plan

pollinisateur va dans le bon sens et permettra de faire un état des lieux et d'objectiver la question de la disparition des insectes mellifères, mais ne les protège pas suffisamment à ce jour.

Enfin, la dynamique proposée par le plan pollinisateur en faveur de la préservation, de la compensation, du maintien et du développement des espèces végétales mellifères dans tous les milieux est positive. Cependant, elle risque de ne pas être prise en compte à la hauteur de l'enjeu que cela représente du fait du manque de contraintes et d'incitations opposées aux différents acteurs privés ou publics ayant un rôle à jouer sur l'implantation de plantes mellifères.

A travers ce courrier, je souhaitais transmettre mes échanges avec ces apiculteurs, relayer leurs inquiétudes et leurs demandes légitimes, en relation avec la résolution adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, faisant de la protection des abeilles une des grandes causes nationales de 2022.

Vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Chantal JOURDAN
Députée de la première
Circonscription de l'Orne